



membre de **FPB**

PREPARATION À LA CERTIFICATION CONSEILLER EN GESTION DE PATRIMOINE

Programme et épreuves

Le parcours de
formation
« hybride » proposé
associe e-learning et
formation en
présentiel

Enregistrée
au RNCP

Financable
avec le CPF



membre de **FPB**

ETRE CONSEILLER EN GESTION DE PATRIMOINE CERTIFIÉ [CGPC], C'EST :

1. Dans les différents registres de connaissance et d'intervention en gestion de patrimoine :

- Juridique,
- Economique et financier,
- De la protection de la personne et de son patrimoine,
- Fiscal,
- Réglementaire

Savoir mobiliser des connaissances assez étendues pour conseiller dans toutes les situations patrimoniales

Entretenir régulièrement et profondément ces connaissances

Maîtriser un **processus de conseil** personnalisé et dynamique, dans l'intérêt du client, « plus que conforme à la réglementation »

Se prévaloir auprès du prospect/client de **l'engagement** éthique de suivi d'un code de déontologie strict





membre de **FPB**

ETRE CONSEILLER EN GESTION DE PATRIMOINE CERTIFIÉ [CGPC], C'EST :

2. Détenir une certification professionnelle

- enregistrée au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) au niveau master (7)
- donnant directement accès aux quatre activités réglementées du CGP (courtier en assurances, courtier en opérations de banque et en services de paiement, intermédiaire en opérations immobilières avec carte T, conseil en investissement financier).





membre de **FP&B**

**ETRE CONSEILLER EN GESTION DE PATRIMOINE CERTIFIÉ [CGPC],
C'EST :**

3. Pouvoir faire état des qualités de:

- Certified Financial Planner



- Certifié ISO 22 222 en "Personal Financial
Planning"





membre de **FPB**

MODALITÉS :

235h de formation
dont 151h de FAD +
84h de classes
virtuelles

Pour un coût de
4 280 €

- Trois passages à l'examen de certification possibles pour obtenir les 6 UV requises
- E-learning accessible jusqu'à la fin du parcours de formation

Cette préparation peut être financée par Pôle emploi, les OPCO ou le CPF (compte personnel de formation)

MODULE 1 : SITUATION JURIDIQUE DES PERSONNES ET DES BIENS ET « STRATÉGIES PATRIMONIALES CIVILES »

1. Les personnes et les actifs patrimoniaux
 2. Les modes de conjugalité et leur impact patrimonial
 3. L'adoption dans une logique patrimoniale
 4. La gestion du patrimoine familial en présence d'un chef ou dirigeant d'entreprise
 5. Règles de droit civil et stratégies de transmission du patrimoine familial
-

MODULES 2-3 : ANALYSE FINANCIÈRE, STRATÉGIES D'INVESTISSEMENT ET GESTION DES ACTIFS DE LA FAMILLE

- 2.1 Dynamique financière de la famille
 - 2.2 Stratégies d'épargne et financement des investissements de la famille
 - 3.1 Actifs et investissement immobiliers (composante du patrimoine)
 - 3.2 Actifs et investissement financiers (portefeuille de titres)
 - 3.3 Actifs et investissement alternatifs (« biens divers »)
 - 3.4 Macroéconomie et « discours » sur l'évolution des marchés financiers
 - 3.5 Profils d'investissement et allocations d'actifs
-

MODULE 4 : STRATÉGIES DE PROTECTION DES PERSONNES ET DU PATRIMOINE DE LA FAMILLE

1. Fondamentaux et dimensions de la protection
 2. Les contrats d'assurances vie et de capitalisation : outils multi-objets
 3. Risques des personnes et stratégies d'assurances
 4. Stratégies de préparation de la retraite
 5. Vie longue et transmission du patrimoine
-

MODULE 5 : ASPECTS FISCAUX DES DIFFÉRENTES STRATÉGIES PATRIMONIALES ET OPTIMISATION DE LA CONTRIBUTION FAMILIALE

1. L'impôt sur le revenu et les prélèvement sociaux
2. L'impôt sur la fortune immobilière
3. Les régimes des plus-values mobilières et immobilières
4. La fiscalité de la transmission à titre gratuit
5. La fiscalité des personnes morales et des sociétés de capitaux

MODULE 6-7 : RÉALISER UN PROCESSUS DE CONSEIL DANS L'INTÉRÊT DU CLIENT, VISANT L'EXCELLENCE

Comprendre les besoins du client et collecter l'information pertinente
Analyser une situation patrimoniale et élaborer des recommandations
personnalisées
Faire évoluer les recommandations à l'aune des changements
économiques, réglementaires et familiaux

MODULE 8 : RÉGLEMENTATION ET NORMES DE PRATIQUE DU CONSEIL EN GESTION DE PATRIMOINE

1. Quatre activités réglementées et une compétence juridique appropriée pour le conseil en gestion de patrimoine
2. La réglementation pour le conseil en investissement financier (CIF) le long du processus de conseil
3. La réglementation pour l'intermédiaire d'assurance (IAS) en écho
4. La réglementation des autres activités du CGP (biens divers, crédit, immobilier,)
5. Normes de pratique et engagements du CGP certifié



membre de **FPB**

LES ÉPREUVES DE L'EXAMEN

L'EXAMEN EST COMPOSÉ DE SIX ÉPREUVES

Cinq épreuves de QCM portant sur les registres de connaissances et d'intervention en Conseil en Gestion de Patrimoine

Une épreuve (écrite et orale) portant sur la conduite du processus de conseil, qui évalue la capacité du candidat à appréhender les besoins du client, à collecter l'information pertinente et à élaborer des préconisations "adéquates" à partir d'un cas patrimonial réel.

VALIDATION DE LA CERTIFICATION

Une moyenne générale de 12/20 est nécessaire pour obtenir la certification

En cas d'échec à l'obtention de la certification ou à la validation d'un module, les notes obtenues aux autres modules présentés peuvent être conservées si elles sont supérieures ou égales à 10/20